

Conseil de sécurité

Distr. générale
28 juin 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des paragraphes 50 et 52 de la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité. Il passe en revue les principaux faits nouveaux intervenus en République démocratique du Congo depuis mon rapport du 9 mars 2016 (S/2016/233); les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO); et les moyens dont elle dispose pour se préparer au mieux à affronter les risques en matière de sécurité ainsi qu'à surveiller les violations des droits de l'homme et les exactions liées aux élections qui doivent avoir lieu en novembre 2016, et à en rendre compte. Il se termine par des observations sur la situation en République démocratique du Congo et la voie à suivre.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Le dialogue national proposé par le Président, Joseph Kabila, pour sortir de l'impasse électorale et désamorcer les tensions politiques n'a fait aucun progrès pendant la période considérée. La coalition de la Majorité présidentielle au pouvoir a continué de soutenir l'initiative, face au scepticisme affiché par l'opposition et certains secteurs de la société civile qui y voient une tentative pour maintenir le Président dans ses fonctions au-delà du délai constitutionnel qui s'achève en décembre 2016.

3. Le 6 avril, le Président de la Commission de l'Union africaine a nommé l'ancien Premier Ministre du Togo, Edem Kodjo, Facilitateur du dialogue national en République démocratique du Congo et a appelé toutes les parties prenantes à coopérer pleinement avec lui. M. Kodjo a poursuivi ses consultations avec les parties prenantes à Kinshasa et a créé un groupe de travail composé de membres de la société civile afin de commencer les préparatifs du dialogue et la mise en place







d'un comité préparatoire. Dans une lettre au Président de la Commission de l'Union africaine datée du 11 avril, les plateformes de l'opposition, Dynamique de l'opposition et Groupe des Sept (G7), qui avaient rejeté les consultations avec le Facilitateur, ont proposé la création d'une commission composée de représentants de l'Union africaine, de l'ONU, de l'Union européenne, de l'Organisation internationale de la Francophonie et des États-Unis d'Amérique pour faciliter le dialogue entre les acteurs politiques.

4. Tout au long de la période à l'examen, mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, Maman Sidikou, a poursuivi ses entretiens avec des acteurs politiques de tous bords pour les inciter à participer au processus de dialogue politique. Le 17 mai, dans une lettre adressée à l'Union africaine, le Secrétariat a renouvelé son appui à l'action de M. Kodjo et proposé un échange entre les deux organisations en vue de mobiliser la communauté internationale en faveur de la facilitation. Le Facilitateur, mon Représentant spécial et mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, Said Djinnit, se sont rendus à Addis-Abeba le 1er juin pour avoir un entretien avec la Commission de l'Union africaine au sujet du dialogue national. Dans un communiqué commun publié le 6 juin, l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'ONU ont réaffirmé l'importance du dialogue politique et leur soutien au Facilitateur de l'Union africaine, et ont annoncé la création d'un groupe d'appui à la facilitation, qui comprendrait également des représentants de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

5. À l'initiative du chef de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), Étienne Tshisekedi, les principaux partis d'opposition et des organisations de la société civile se sont réunis à Genval (Belgique), les 8 et 9 juin, afin de se mettre d'accord sur une position commune face à l'impasse électorale et d'empêcher, selon leur expression, un « coup d'État constitutionnel » du Président. Le 10 juin, l'Alternance pour la République, la Dynamique de l'opposition, le G7, la Majorité présidentielle populaire, l'UDPS et plusieurs organisations de la société civile ont signé une lettre d'engagement où ils insistaient sur la nécessité de respecter la Constitution et d'organiser des élections dans les délais impartis par celle-ci. Les participants à la réunion ont rejeté la tenue d'un référendum aux fins d'approuver une nouvelle constitution, après qu'un haut responsable de la coalition de la Majorité présidentielle a demandé qu'on supprime la limitation du nombre de mandats successifs. Ils ont également dénoncé le fait que le Gouvernement ait approuvé l'inscription de partis politiques et de groupes dissidents sous le même nom et ont appelé à la libération des détenus politiques. En ce qui concerne le dialogue, les participants à la réunion ont exprimé leur opposition au dialogue national selon les modalités fixées par l'ordonnance du Président du 28 novembre 2015 et ont appelé, à la place, à un dialogue qui serait mené conformément à la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité par le Facilitateur international, avec l'appui d'une commission comprenant des représentants de l'ONU, de l'Union africaine, de l'Union européenne, de l'Organisation internationale de la Francophonie et des États-Unis. À la suite d'une réunion avec M. Kodjo, le 17 juin

à Bruxelles, le dirigeant de l'UDPS, M. Tshisekedi, a réaffirmé la position de l'opposition en ce qui concerne le dialogue, en accord avec les conclusions de la réunion de Genval.

6. Lors d'une conférence de presse tenue le 10 juin, le Secrétaire général de la Majorité présidentielle et Président de l'Assemblée nationale, Aubin Minaku, a rejeté les conclusions de la réunion de Genval, estimant que l'opposition était en train de préparer un coup d'État et mettant en garde contre toute initiative qui équivaudrait à renverser les institutions démocratiquement élues. Il a invité le Facilitateur de l'Union africaine à poursuivre ses efforts en vue d'établir le comité préparatoire en prévision de la tenue du dialogue national, tout en encourageant la Commission électorale nationale indépendante à continuer de préparer la révision des listes électorales. Dans un communiqué publié le 14 juin, les chefs d'État et de gouvernement réunis pour la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont félicité le Gouvernement pour ses préparatifs d'un dialogue politique visant à créer un climat propice à la tenue des prochaines élections et demandé instamment à tous les acteurs de la scène politique congolaise d'y participer et de prêter leur concours à l'action du facilitateur international nommé par l'Union africaine.

7. La période considérée a été marquée par un certain nombre d'autres faits nouveaux, qui ont contribué à tendre le climat politique et à aggraver les divisions entre le Gouvernement et l'opposition. Le 18 avril, 286 membres de l'Assemblée nationale appartenant à la Majorité présidentielle et à l'opposition, dont 12 députés de l'UDPS, ont saisi la Cour constitutionnelle d'une requête en interprétation des articles 70, 103, 105 et 197 de la Constitution. Le 11 mai, la Cour a jugé que selon la Constitution, le Président et les membres du Parlement devaient rester en poste jusqu'à l'entrée en fonctions des nouveaux titulaires.

8. Cet arrêt de la Cour constitutionnelle a accentué la polarisation de la classe politique. Le Secrétaire général adjoint du parti du Président, le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie, Ramazani Shadari, a qualifié cette décision de victoire pour le peuple et la stabilité de la République démocratique du Congo, tandis que l'opposition l'a rejetée. Le 14 mai, les plateformes d'opposition G7, Dynamique de l'opposition et Front citoyen, ont fait une déclaration commune indiquant que la décision était contraire à la Constitution et annoncé « le déclenchement d'actions d'envergure et de salut pour la nation », notamment l'organisation de marches de protestation le 26 mai.

9. Les tensions se sont accrues à Lubumbashi après l'arrestation, le 24 avril, de quatre collaborateurs de l'ancien Gouverneur du Katanga, Moïse Katumbi, dont un citoyen américain accusé par la justice d'être un mercenaire, et l'annonce par le Gouvernement, le 4 mai, de l'ouverture d'une enquête judiciaire sur la présence présumée de mercenaires étrangers au service de M. Katumbi. Tant M. Katumbi que le Gouvernement américain ont rejeté ces allégations. Le même jour, le G7 a annoncé que M. Katumbi serait le candidat des groupes d'opposition Alternance pour la République et G7 à l'élection présidentielle.

10. Le 7 mai, M. Katumbi a été cité à comparaître devant l'officier du ministère public à Lubumbashi le 9 mai. Des personnes soupçonnées d'appartenir aux services de renseignements nationaux auraient perquisitionné la ferme de M. Katumbi à la périphérie de Lubumbashi. M. Katumbi s'est présenté devant l'officier du ministère public le 9 mai, tandis qu'une foule se massait à l'extérieur du bâtiment. La direction de la MONUSCO a pris contact avec les autorités du gouvernement provincial et des représentants des partis politiques pour les engager à faire preuve de retenue. Les auditions se sont poursuivies les 11 et 13 mai; la police nationale a été déployée pour contenir la foule. Le 13 mai, à son arrivée au palais de justice, M. Katumbi a été exposé à des gaz lacrymogènes tirés par la police pour disperser les manifestants. Lui-même et deux de ses proches collaborateurs ont été blessés au cours d'affrontements entre la police et les manifestants. Au total, la police a arrêté 29 manifestants et blessé 5 personnes à l'occasion des auditions, les 9, 11 et 13 mai.

11. Le 19 mai, le tribunal a inculpé M. Katumbi pour atteinte à la sûreté de l'État, et l'officier du ministère public de Lubumbashi a délivré un mandat d'arrêt. Le 20 mai, M. Katumbi a quitté le pays avec l'autorisation des autorités congolaises afin de recevoir un traitement médical à l'étranger. Le ressortissant étranger suspecté d'avoir servi comme mercenaire a été remis à l'ambassade des États-Unis à Kinshasa, le 7 juin, et a ensuite quitté le pays. L'affaire est toujours en instance devant la cour de justice. Dans le cadre d'une autre affaire, le 22 juin, un tribunal de paix de Lubumbashi a condamné M. Katumbi par défaut à trois ans de prison et au versement de 1 million de dollars de dommages-intérêts pour faux et usage de faux.

12. À l'initiative des partis de l'opposition, parmi lesquels la Dynamique de l'opposition, le Front citoyen, le G7 et l'UDPS, des marches ont eu lieu le 26 mai dans plusieurs villes du pays pour protester contre l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 11 mai et pour demander la tenue d'une élection présidentielle dans les délais prévus par la Constitution. Ces manifestations entendaient également protester contre la poursuite des violences et des atteintes aux droits de l'homme perpétrées contre des civils par les Forces démocratiques alliées (ADF) et les groupes qui lui sont affiliés dans la région de Beni, dans le Nord-Kivu. En prévision des manifestations, mon Représentant spécial a rencontré des hauts responsables gouvernementaux et des représentants des partis politiques et publié un communiqué, le 25 mai, où il appelait toutes les parties à s'abstenir de toute violence.

13. De violentes échauffourées ont éclaté entre la police et les manifestants dans plusieurs localités, dont Beni, Goma et Mbandaka, où les autorités locales avaient interdit les manifestations. Au moins 2 civils ont été tués et 23 blessés. Selon la police nationale, 14 policiers ont été blessés lors de ces affrontements. Avant et pendant les marches du 26 mai; 101 manifestants ont été arrêtés et neuf d'entre eux, dont deux mineurs, sont toujours en détention. Un policier aurait été arrêté, jugé et condamné à 10 ans de prison pour avoir enfreint les ordres et tiré à balles réelles pendant les manifestations de Mbandaka.

14. Au vu du nombre croissant de violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales signalées dans le cadre du processus électoral, des préoccupations

ont continué d'être exprimées au sujet de la diminution de l'espace politique. Les appels à manifester ont été précédés par des arrestations de personnes affiliées à l'opposition et des manœuvres d'intimidation de la part de l'Agence nationale de renseignement (ANR) et de la police nationale. Le 22 avril, à Lubumbashi, neuf membres de l'Union nationale des fédéralistes du Congo (UNAFEC), un parti membre du G7, ont été condamnés à des peines de 5 à 10 ans de prison pour rébellion et vol qualifié. Six d'entre eux, dont le Président de l'UNAFEC, ont dû payer une amende de 10 000 dollars pour destruction volontaire de biens. Au cours de la même procédure, deux membres de l'UNAFEC ont été acquittés et un mineur a été renvoyé devant le tribunal pour mineurs. Le 24 avril, à Lubumbashi, la police a dispersé un rassemblement organisé par le G7 et arrêté de façon arbitraire au moins 35 collaborateurs de M. Katumbi et partisans du G7; par la suite, tous ont été relâchés, sauf quatre personnes qui ont été transférées à l'ANR à Kinshasa. On a également signalé que, le 14 mars, à Lubumbashi, des agents de l'ANR avaient perturbé une réunion du Mouvement social pour le renouveau (MSR), un groupe faisant partie de la plateforme du G7. Le 21 mai, 27 personnes ont été arrêtées puis relâchées lors d'une manifestation pacifique organisée par le parti d'opposition Dynamique Congo en solidarité avec les victimes des violences perpétrées par les ADF à Beni.

15. La division des partis d'opposition et l'enregistrement de certains groupes dissidents des partis d'opposition membres du G7 ont également avivé les tensions. Le 26 avril, à Lubumbashi, dans le Haut-Katanga, le siège de l'Union nationale des démocrates fédéralistes, qui fait partie du G7, a été saccagé et incendié par des individus non identifiés. De violentes altercations auraient également eu lieu le même jour, dans plusieurs villes, entre des factions rivales du MSR qui se disputaient le contrôle des bureaux du parti. Le 4 mai, à Bukavu, dans le Sud-Kivu, le ministère public a ordonné que le bureau de Bukavu du MSR soit attribué à la faction du parti qui avait décidé de rester avec la Majorité présidentielle.

16. Le 21 juin, à La Haye, la Cour pénale internationale a condamné Jean-Pierre Bemba, l'ancien dirigeant du Mouvement de libération du Congo (MLC) et ancien Vice-Président de la République démocratique du Congo, à 18 ans de prison pour sa responsabilité en tant que chef militaire dans les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre commis par ses troupes en République centrafricaine entre octobre 2002 et mars 2003.

B. Évolution de la situation électorale

17. Le 12 mars, les assemblées des 21 nouvelles provinces ont élu leurs bureaux. La Majorité présidentielle contrôle les assemblées de 18 provinces, et le MLC trois assemblées (Nord-Oubangui, Sud-Oubangui et Tshuapa). L'élection des gouverneurs appelés à remplacer les commissaires spéciaux nommés par le Président le 29 octobre 2015 a eu lieu le 26 mars. Dans 15 des 21 provinces, les anciens commissaires spéciaux ou leurs adjoints ont été confirmés dans leurs postes. Au total, 16 gouverneurs élus sont affiliés à la Majorité présidentielle et 5 sont

indépendants ou affiliés à l'opposition, en l'occurrence l'Alliance des travaillistes pour le développement et l'Alliance pour le renouveau du Congo.

18. La Commission électorale nationale indépendante a concentré ses efforts sur les préparatifs de la mise à jour du fichier électoral et a entamé le processus administratif et les appels d'offres pour l'acquisition des kits biométriques, des cartes d'électeur et des fournitures nécessaires à la révision du registre. Des progrès ont également été accomplis dans l'achèvement de la législation encadrant l'inscription sur les listes électorales. Le 3 juin, l'Assemblée nationale a adopté des amendements à la loi sur l'enregistrement des électeurs, qui est actuellement examinée par le Sénat.

19. Durant la période considérée, le Gouvernement a versé 20 millions de dollars à la Commission électorale nationale indépendante pour financer la préparation des élections. Le panier de fonds multipartenaires pour le Projet d'appui au cycle électoral au Congo, géré par le Programme des Nations Unies pour le développement, n'était encore financé qu'à hauteur d'environ 6 %, sur un budget d'appui au processus électoral estimé à 123,3 millions de dollars, les donateurs ayant refusé tout engagement de ressources supplémentaires si certains éclaircissements concernant le processus ne leur sont pas fournis.

20. Du 24 avril au 10 mai, j'ai dépêché une mission consultative électorale en République démocratique du Congo pour évaluer les questions liées au processus électoral et formuler des recommandations concernant l'appui de l'ONU aux opérations de révision des listes électorales. La mission consultative a soumis à l'examen des parties prenantes nationales trois options possibles : a) l'utilisation des listes électorales existantes; b) une mise à jour partielle afin d'y inclure les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans depuis 2011 (environ 8,5 millions), les électeurs de la diaspora (environ 4,5 millions) et les électeurs non enregistrés ou omis en 2011 (environ 4 millions), opération qui prendrait neuf mois et demi, suivie par des élections trois mois et demi plus tard; et c) une mise à jour complète dans un délai de dix mois et demi, suivie par des élections trois mois et demi plus tard.

C. Sécurité

21. La population civile de l'est du pays a continué de souffrir de la violence armée, en particulier dans la région de Beni, en dépit des actions engagées par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la MONUSCO pour lutter contre cette menace. Pendant la période à l'examen, des membres présumés des ADF et d'autres groupes armés qui leur sont affiliés ont tué 76 civils, en ont enlevé au moins 30 autres et ont tendu neuf embuscades aux FARDC. Les 3 et 6 mai, des éléments soupçonnés d'appartenir aux ADF ont attaqué deux villages dans la région d'Eringeti faisant 36 morts parmi les civils et 17 blessés, parmi lesquels des enfants et des femmes enceintes. Non contents d'enlever 17 civils, les assaillants ont également pillé et détruit des biens. Les attaques contre les positions des FARDC ont continué, et la MONUSCO a fait l'objet d'une attaque directe, le 24 mars, à Semiliki, qui a été repoussée par les Casques bleus de la base. Selon les

estimations de la société civile congolaise, plus de 1 000 personnes ont été tuées dans la région de Beni depuis octobre 2014. Les autorités congolaises ont réagi à ces incidents en transférant le commandement de l'opération Sukola I des FARDC de Beni à Eringeti, tandis que le comité provincial de sécurité était temporairement déplacé de Goma à Beni. Avec l'appui de la MONUSCO, les autorités judiciaires militaires congolaises ont été déployées dans la région du 13 au 22 mai afin d'accélérer les procédures pénales.

22. L'opération Sukola II, dirigée par les FARDC contre les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) et ses alliés, s'est poursuivie dans le territoire de Rutshuru, dans le Nord-Kivu, et les FARDC, appuyées par la MONUSCO, ont lancé de nouvelles offensives prenant pour cible les dirigeants des FDLR. Ce mouvement rebelle est néanmoins resté actif dans la province, comme en témoignent des signalements persistants d'attaques contre des civils, d'enlèvements contre rançon et d'accrochages avec des groupes maï-maï, ayant entraîné d'importants déplacements de population. Le 15 avril, un centre d'enregistrement biométrique de réfugiés rwandais géré conjointement par le Conseil national pour les réfugiés et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a été attaqué et pillé par des éléments soupçonnés d'appartenir aux FDLR.

23. La lutte contre les FDLR a enregistré certains progrès. Les autorités congolaises ont arrêté et déféré à la justice deux personnalités de ce mouvement. Le 20 mars, Ladislas Ntaganzwa, un de ses hauts responsables accusé de crimes de génocide et autres crimes contre l'humanité a été remis, avec l'appui de la MONUSCO, au Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux . Le 28 avril, à Goma, les autorités congolaises ont arrêté le « général » Léopold Mujyambere, chef d'état-major des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda-Forces combattantes Abacunguzi (FDLR-FOCA). Au même moment, une scission s'est produite au sein de la direction des FDLR-FOCA, quand le « colonel » Wilson Irategeka, deuxième Vice-Président du groupe, auquel on aurait reproché d'être impliqué dans l'arrestation du « général » Mujyambere, a été suspendu le 23 mai pour « trahison ». Le colonel Irategeka et ses partisans auraient créé un nouveau mouvement : le Conseil national pour le renouveau et la démocratie.

24. Toujours dans le Nord-Kivu, les groupes maï-maï, entre autres le Nduma défense du Congo-Renouveau et l'Union des patriotes pour la défense des innocents, ont continué de s'attaquer à la population civile dans les territoires de Lubero, Rutshuru et Walikale. Dans les territoires de Lubero et Walikale, une coalition de groupes maï-maï locaux du Nduma défense du Congo-Renouveau et de l'Union des patriotes pour la défense des innocents serait impliquée dans des meurtres de civils soupçonnés de soutenir les FDLR, sur fond de tensions intercommunautaires persistantes entre les communautés hutu et nande. Une part importante de la population hutu est toujours déplacée à Buleusa, dans le territoire de Walikale. Le 16 juin, à Buleusa, des contingents de la MONUSCO ont riposté à une attaque d'éléments maï-maï qui tentaient d'empêcher une distribution de nourriture à des déplacés par des travailleurs humanitaires, faisant neuf morts parmi les éléments maï-maï.

25. Dans le Sud-Kivu, les FARDC ont poursuivi leurs opérations contre les groupes maï-maï, Raiya Mutomboki entre autres, dans les territoires de Fizi, Mwenga, Shabunda et Uvira. La situation est restée instable dans les plaines de Ruzizi et dans certaines parties des territoires de Kabare, Kalehe, Mwenga et Shabunda, où la présence et les activités de groupes armés ont continué d'être un facteur de déstabilisation.

26. Dans la province de l'Ituri, des éléments des Forces de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) ont continué d'attaquer des civils et de piller des villages. En avril, 41 attaques contre des civils et les FARDC ont été recensées, en particulier à Gety-Aveba et dans les zones environnantes. Le nombre de violations était en forte augmentation par rapport aux précédentes périodes à l'examen. Les opérations menées par les FARDC contre les FRPI se sont poursuivies avec l'appui de la MONUSCO, notamment dans le cadre de l'opération « Torche », qui visait à démanteler les camps des FRPI. Ailleurs en Ituri, des éléments maï-maï ont effectué de fréquentes attaques, notamment, le 19 avril, sur une position des FARDC proche de Biakatu (au sud de Mambasa), au cours de laquelle la MONUSCO a aidé les FARDC à reprendre le contrôle de la situation.

27. Les provinces du Bas-Uélé et du Haut-Uélé connaissent, depuis avril, une recrudescence de l'activité de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), principalement due à l'infiltration depuis le Soudan du Sud et la République centrafricaine d'éléments présumés de la LRA repoussés par les opérations militaires menées dans le cadre de l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur. Ces membres de la LRA et des braconniers ont tendu une série d'embuscades dans le parc national de Garamba, qui ont fait au moins cinq morts du côté des FARDC. Le 23 avril, au cours d'un échange de tirs avec des braconniers, trois gardes du parc ont été tués, et le Directeur du parc a été grièvement blessé. En réponse, les FARDC ont envoyé des renforts dans la zone.

28. Dans la province du Tanganyika, les Maï-Maï Kata Katanga ont continué de déstabiliser certains secteurs des territoires de Manono, Mitwaba et Pweto, où les groupes armés seraient responsables de la mort de six civils, tués dans quatre incidents distincts survenus au cours de la période considérée. En mars, à la suite d'une série de réunions de réconciliation appuyées par la MONUSCO, les tensions entre les groupes batwa et luba ont considérablement diminué et plus de 650 familles ont réintégré leurs foyers dans la région de Sange, dans le territoire de Kasenga.

D. Protection des civils et neutralisation des groupes armés

29. La MONUSCO a maintenu ses efforts aux fins de protéger la population civile de l'est du pays, où 70 % des violations des droits de l'homme commises au cours de la période à l'examen ont été enregistrées. Elle a organisé des patrouilles diurnes et nocturnes ainsi que des missions d'évaluation conjointes, et des équipes mixtes de protection des civils ont effectué des visites ciblées dans des secteurs du Bas-

Uélé, du Haut-Uélé, de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu où la situation est préoccupante. Elle a augmenté les effectifs civils de son bureau de Beni afin de renforcer les actions de protection dans cette région particulièrement instable. Elle a continué d'apporter son aide aux institutions de l'État investies d'une mission de protection, notamment par des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer auprès des autorités locales, et l'organisation de dialogues intercommunautaires visant à réduire le soutien des populations aux groupes armés, tout en appuyant les procédures judiciaires engagées contre les dirigeants de ces groupes.

30. Les réseaux d'alerte locale ont transmis 225 alertes rapides par mois, en moyenne, ce qui représente une augmentation de 25 % par rapport à la précédente période à l'examen. La plupart de ces alertes ont donné lieu à une réaction de la part des FARDC, de la police nationale, d'autres autorités locales ou de la MONUSCO.

31. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué d'appuyer les actions de la MONUSCO tendant à protéger les civils, notamment par la destruction de 2 162 restes explosifs de guerre, 33 armes et 11 274 cartouches d'armes légères. Le Service de la lutte antimines a également offert son appui à la police nationale en fournissant des infrastructures sécurisées pour l'entreposage des armes, des conseils techniques et des formations à Bukavu et à Bunia.

32. Dans le Nord-Kivu, la MONUSCO a continué d'épauler l'opération Sukola I menée par les FARDC dans le territoire de Beni, dans le respect de la Politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme, en maintenant la pression militaire sur les ADF dans le triangle Bilimani-Madina-Sesele. Ces opérations visaient à détruire quatre camps des ADF et à les empêcher de circuler librement dans ce triangle. Après des semaines de planification conjointe, les FARDC ont redéployé plusieurs bataillons dans la région de Beni, avec l'aide de la MONUSCO pour le transport aérien. Le 14 mai, les FARDC et la Mission ont lancé une opération coordonnée contre les ADF. Le 21 mai, après sept jours de combat, cinq camps avaient été détruits par les FARDC. Au total, 24 membres des ADF ont été tués et 4 autres capturés, dont un enfant associé à ce groupe. Certains éléments des ADF ont réussi à s'échapper du triangle et ont fui vers le nord. D'autres opérations sont prévues pour consolider les avancées. Les contingents de la MONUSCO, notamment les forces spéciales et la brigade d'intervention de la force, ont été directement engagés dans cette opération coordonnée. La MONUSCO a secondé les FARDC non seulement en leur fournissant un appui tactique mais aussi en procédant à des tirs d'artillerie, en facilitant l'évacuation des blessés de la zone de combat et en fournissant un soutien logistique pour la nourriture, l'eau et les munitions.

33. Au cours de la période considérée, les FARDC et la MONUSCO ont repris leur coopération dans les opérations menées contre les FDLR dans le Nord-Kivu. Le 23 mai, la planification conjointe de ces opérations a repris dans le cadre de l'opération Sukola II, prenant pour cible les dirigeants des FDLR. Dans le cadre de cette dernière, l'opération coordonnée MONUSCO-FARDC Nyamulgira a débuté le 24 mai. À la date du 27 mai, les FARDC avaient capturé huit éléments des FDLR, qui ont été transférés à Goma avec l'appui de la MONUSCO.

E. Désarmement, démobilisation et réintégration/désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement

34. La mise en œuvre de la phase III du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration progresse. Quatre-vingt-quinze combattants congolais ont rejoint le programme au cours de la période considérée et 93 combattants étrangers ont été rapatriés, tandis que 50 armes et 501 cartouches de munitions ont été collectées. Par ailleurs, 4 575 ex-combattants des camps de Kamina (Haut-Lomami) et Kitona (Kongo central) ont suivi une formation professionnelle et sont en attente de réintégration. Toutefois, le Gouvernement a suspendu leur retour, initialement prévu pour avril, du fait que les collectivités locales n'en avaient pas achevé la préparation et que les conditions de sécurité restaient précaires dans de nombreuses destinations du retour.

35. En tout, 612 ex-combattants auraient été transférés des camps de Kamina et Kitona vers le camp de Rwampara (Bunia) pour y subir une formation militaire avant de rejoindre les rangs des FARDC et 18 ex-combattants auraient déserté le camp de Rwampara.

36. Le 15 juin, des affrontements ont éclaté entre les FARDC et un certain nombre d'ex-combattants du camp de Kamina qui protestaient contre les retards pris dans les initiatives de réinsertion. L'incident aurait entraîné la mort d'au moins 10 ex-combattants et 3 soldats des FARDC.

37. La MONUSCO a continué de fournir de la nourriture, des médicaments et du carburant pour porter secours à 1 322 ex-combattants des FDLR et aux membres de leur famille accueillis dans les camps de transit de Kanyabayonga (Nord-Kivu) et Walungu (Sud-Kivu), ainsi que dans le camp de Kisangani (Tshopo), géré par l'État. Du 23 au 26 mai, mon envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a pris la tête d'une visite effectuée au Nord-Kivu par les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération (Union africaine, Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, Communauté de développement de l'Afrique australe et Organisation des Nations Unies). La délégation a encouragé les combattants des FDLR qui se trouvaient dans le camp de Kanyabayonga à retourner au Rwanda sans conditions préalables, les a assurés de l'engagement de la communauté internationale à faire en sorte que le processus ait lieu en toute sécurité et dans la dignité, et leur a signifié qu'il n'était pas prévu de les réinstaller dans un pays tiers.

F. Consolidation de l'autorité de l'État et stabilisation

38. La MONUSCO a continué d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre les initiatives de stabilisation par l'entremise du Fonds d'affectation spéciale pour la cohérence de la stabilisation, financé par les Pays-Bas, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Fonds pour la consolidation de la paix. Le 31 mars, le premier contrat a été mis en place pour Kitchanga (Nord-Kivu) au titre du volet consacré au dialogue démocratique dans la Stratégie internationale

d'appui en matière de sécurité et de stabilisation. Le 6 avril, le Fonds d'affectation spéciale a décidé d'allouer un montant de 17 millions de dollars à des projets servant les objectifs des stratégies et plans d'action en faveur de la stabilisation à l'échelle provinciale dans l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. La MONUSCO a également fourni des services consultatifs aux donateurs bilatéraux et multilatéraux pour veiller à ce que les projets de stabilisation financés autrement que par le Fonds d'affectation spéciale soient alignés sur la Stratégie.

39. L'examen à mi-parcours des programmes pilotes de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation à Mambasa (Ituri) et Kalehe (Sud-Kivu), financé par la Norvège et le Fonds pour la consolidation de la paix dans le cadre de la Stratégie, a permis de prendre acte des progrès accomplis au niveau de la mise en œuvre. Le programme de Kalehe a abouti au règlement de 60 litiges fonciers, à la formation de 30 policiers et 45 fonctionnaires, à la construction de trois postes de police et à la remise en état de routes. Dans le territoire de Mambasa, les réalisations récentes ont notamment consisté dans une amélioration de l'accès à la justice: sur 128 cas de violence sexuelle et sexiste, 24 ont été renvoyés aux autorités judiciaires aux fins de poursuites, tandis que 34 personnes vulnérables ont bénéficié d'une aide juridictionnelle pour accéder à la justice militaire ou civile. Par ailleurs, 31 affaires de longue haleine ont été closes à la faveur d'audiences foraines. Dans les zones où les programmes sont exécutés, les populations locales indiquent qu'elles comptent moins sur les groupes armés pour assurer leur protection et font état d'une collaboration accrue avec les autorités locales pour lutter contre l'impunité.

40. En mai, la MONUSCO a lancé, conjointement avec le Ministère de l'intérieur, un projet visant à renforcer la confiance et les capacités des collectivités locales et des acteurs du secteur de la sécurité dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika. Elle a également établi des partenariats avec les autorités provinciales du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de la Tshopo pour dispenser à 318 représentants des autorités locales, y compris des chefs coutumiers, des fonctionnaires et des membres de la société civile, une formation sur la décentralisation de la gouvernance, de la planification et de la budgétisation en vue d'améliorer la gouvernance locale et l'application du principe de responsabilité.

G. Situation des droits de l'homme

41. La MONUSCO a continué de recenser les faits qui témoignent de la détérioration de la situation des droits de l'homme dans le pays. Elle a enregistré 1 153 allégations de violations des droits de l'homme au cours de la période à l'examen. La plupart des violations alléguées (712) ont été commises dans l'est de la République démocratique du Congo. Trente-huit pour cent ont été imputées aux groupes armés, 62 % aux acteurs étatiques. La Mission a constaté une tendance à la hausse en ce qui concerne les allégations de violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Plus précisément, il y a eu une augmentation du nombre d'allégations de violations des droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'expression. Ces violations ont principalement trait aux droits civils et politiques et

aux autres libertés fondamentales que le Gouvernement a l'obligation de protéger en vertu de la Constitution et des instruments internationaux applicables qu'il a ratifiés.

42. La justice militaire congolaise a donné la priorité à 17 cas de crimes internationaux commis par les FARDC, les FDLR, les FRPI et d'autres groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, pour enquêter et mener des poursuites, avec le concours de la MONUSCO et du Programme des Nations Unies pour le développement. L'affaire impliquant des éléments des Maï-Maï Simba accusés de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre s'est soldée en avril par une condamnation à six ans d'emprisonnement et neuf acquittements.

43. La MONUSCO a assuré le suivi de la situation des personnes détenues arbitrairement. Elle a prêté son appui au transfert de détenues de la prison de Butembo dans des quartiers neufs qu'elle a financés. La Mission a également apporté un soutien logistique aux prisons de Gety et Mambasa, dans la province de l'Ituri, continué de plaider en faveur de l'amélioration des soins de santé dispensés aux détenus et mis en œuvre des programmes pour la sécurité alimentaire des personnes incarcérées.

H. Violence sexuelle

44. Trente-huit personnes, dont 32 mineurs, ont été signalées comme victimes de violences sexuelles liées aux conflits. La responsabilité des agressions a été imputée aux groupes armés dans 68 % des cas, contre 32 % pour les acteurs étatiques. Les FARDC auraient commis 24 % des violations, les FDLR, 21 %, et les FRPI, 18 %. La MONUSCO a aidé les FARDC à revoir leurs supports de formation sur la violence sexuelle. L'équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit a fourni un appui consultatif et technique aux autorités de la justice militaire.

I. Protection de l'enfance

45. La MONUSCO a recensé 589 cas de violations graves des droits des enfants, soit une augmentation sensible par rapport à la période précédente, où elle avait eu connaissance de 214 cas. En tout, 495 enfants (420 garçons et 75 filles) ont été séparés des groupes armés ou leur ont échappé. Il s'agit d'un progrès considérable par rapport à la période précédente, qui s'explique par l'intensification des opérations militaires contre ces groupes dans le Nord-Kivu et l'efficacité de la communication entre les partenaires œuvrant à la protection de l'enfance sur le terrain. Les principaux groupes armés qui ont recruté des enfants sont les FDLR-FOCA (146), les Maï-Maï Nyatura (97), les Forces populaires pour la démocratie/Maï-Maï Bokande (42), les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda-Ralliement pour l'unité et la démocratie (36), les Maï-Maï Raiya Mutomboki (35), la FRPI (22), l'Union des patriotes congolais pour la paix (20) et l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (19). Trente-quatre enfants

précédemment associés à des groupes armés ont été libérés de leur détention par les FARDC. Le 5 avril, un groupe de travail technique mixte, composé de représentants du Gouvernement, de la MONUSCO et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a validé les procédures opérationnelles permanentes sur l'évaluation de l'âge, élaborées en août 2015, en vue d'aider les FARDC à établir une procédure pour identifier les enfants dans l'ensemble du pays et prévenir ainsi le recrutement de mineurs.

J. Situation humanitaire

46. La situation humanitaire reste désastreuse en République démocratique du Congo, où 7,5 millions de personnes réparties sur tout le territoire ont besoin d'une aide humanitaire. Quelque 1,8 million de personnes sont déplacées, principalement du fait des activités des groupes armés et des opérations militaires menées contre ces groupes dans l'est du pays. Cette situation prolongée met les communautés d'accueil à rude épreuve. On compte aussi environ 398 000 réfugiés et demandeurs d'asile dans le pays, dont approximativement 245 000 en provenance du Rwanda; 113 000 de la République centrafricaine; 26 000 du Burundi; et 13 000, du Soudan du Sud.

47. Dans l'est de la République démocratique du Congo, l'accès humanitaire se fait de plus en plus difficile en raison d'une insécurité croissante. Plusieurs embuscades ont été signalées contre des véhicules d'organisations non gouvernementales, ainsi que des enlèvements par des groupes armés, y compris des éléments soupçonnés d'appartenir aux FDLR, aux Maï-Maï Nyatura et à d'autres mouvements criminels. Depuis mon précédent rapport, 2 agents de l'aide humanitaire ont été tués et 12 autres ont été enlevés (puis libérés) dans l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu.

48. Le démantèlement par le Gouvernement de sites pour personnes déplacées dans le Nord-Kivu a entraîné un nouveau déplacement pour quelque 45 000 personnes. La communauté humanitaire et la MONUSCO ont continué de plaider auprès du Gouvernement pour qu'il respecte ses obligations internationales, notamment celles qui consistent à sécuriser les zones où des populations sont déplacées et à s'assurer que la fermeture de sites n'ait pas pour effet d'accroître la vulnérabilité des personnes déplacées.

49. À l'initiative du HCR, le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays s'est rendu en République démocratique du Congo du 20 au 27 avril et a fait des recommandations concernant le règlement des problèmes de protection et d'assistance, y compris la recherche de solutions durables pour les personnes déplacées avant la clôture des sites.

50. Le plan d'intervention humanitaire de 690 millions de dollars n'était encore financé qu'à hauteur de 13,2 %, soit 91 millions de dollars, avec pour conséquence d'entraver l'action humanitaire.

K. Situation économique

51. Le contexte international actuel, caractérisé par la chute des prix des produits de base à l'exportation, a entraîné la dégradation du cadre macroéconomique intérieur. Le 20 avril, le Gouvernement a donné pour instructions à la Banque centrale du Congo de suspendre *sine die* le remboursement aux entreprises qui opèrent dans le pays de la différence entre les taxes sur la valeur ajoutée. Le 9 mai, il a annoncé que le taux de croissance pour 2016 devrait baisser de 9 % à 6,6 %, tandis que le taux d'inflation annuel était évalué à 1,5 %. La pénurie de devises a plongé l'une des plus grandes banques commerciales du pays, la Banque internationale pour l'Afrique au Congo, dans une crise de liquidités, précipitant la fourniture par le Gouvernement d'une enveloppe de sauvetage estimée à 60 millions de dollars. Le 30 mai, la Banque centrale du Congo a placé la Banque internationale pour l'Afrique au Congo sous la gestion intérimaire d'une équipe qu'elle a chargée d'élaborer un plan de relèvement dans un délai de 180 jours.

52. Un projet d'amendement à la loi de finances de 2016 a été adopté par l'Assemblée nationale et le Sénat les 1er et 11 juin, respectivement. La loi modifiée, dont il reste à achever l'élaboration du projet avant promulgation, a ramené les recettes publiques à 7,1 milliards de dollars, contre un montant initial de 9,1 milliards, avec des dépenses réduites de 22 %. Les institutions chargées de la sécurité, dont les forces armées et la police, sont soumises à une réduction de 30 % des primes versées aux troupes combattantes et aux chefs de corps. De plus, certains projets liés à l'environnement et aux infrastructures ont été mis en attente.

L. Faits nouveaux sur le plan régional

53. Mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et les représentants du Mécanisme de suivi national ont travaillé à faire progresser la mise en œuvre de la Déclaration des engagements pris par le Mouvement du 23 mars à la conclusion du Dialogue de Kampala, s'agissant notamment du rapatriement des éléments de l'ex-M23.

54. Le 12 avril, le Mécanisme de suivi national a demandé des sanctions contre les dirigeants de l'ex-M23 et une évaluation indépendante de la réalisation des engagements régionaux pris par tous les signataires de l'Accord-cadre. Du 23 au 28 avril, les représentants des garants de l'Accord-cadre ont tenu des réunions consultatives en Ouganda, au Rwanda et en République démocratique du Congo, avec les autorités nationales de ces pays, l'ex-M23 et les partenaires internationaux, pour examiner les moyens d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration. Les 27 et 28 mai, à Kinshasa, les représentants du Gouvernement et de l'ex-M23 se sont réunis pour la première fois depuis la signature de la Déclaration, en 2013, afin de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre. Il a été décidé qu'une réunion technique serait organisée pour traiter des questions litigieuses liées à la suite donnée au texte. Avant cette réunion, du 23 au 26 mai, les représentants des garants de l'Accord-cadre se sont rendus à Goma, Beni, Eringeti, Kanyabayonga et

Nyamilima, dans le Nord-Kivu, en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la neutralisation des groupes armés.

55. Le 30 mai, la faction de l'ex-M23 dirigée par l'évêque Jean Marie Runiga, ancien Président de l'ex-M23, a été enregistrée en République démocratique du Congo en tant que parti politique sous le nom d'Alliance pour le salut du peuple. Dans un communiqué publié le 2 juin à Kampala, le Président de l'ex-M23, Bertrand Bisimwa, a déclaré que la direction du mouvement n'avait pas pris la moindre décision tendant à le transformer en parti politique.

56. Le 13 mai, le Comité d'appui technique de l'Accord-cadre s'est réuni à Lusaka pour examiner les avancées enregistrées dans l'application de l'instrument. Il a salué les efforts préliminaires déployés par la République démocratique du Congo pour mettre en place une commission de réconciliation nationale. Il a également demandé à mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs d'organiser une réunion régionale sur le retour des réfugiés, en coordination avec le HCR.

57. Dans son communiqué du 14 juin, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a félicité le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour les initiatives menées en vue de neutraliser les Forces démocratiques alliées, les FDLR et d'autres groupes locaux néfastes, et encouragé la poursuite des opérations militaires conjointes entre la MONUSCO et les FARDC. Il a également accueilli avec satisfaction le rapport sur la mission des garants relative à la mise en œuvre de la Déclaration, recommandé le maintien d'une collaboration soutenue avec le Gouvernement et l'ex-M23 et promis de soutenir l'accord conclu entre les Présidents de la République démocratique du Congo, du Kenya, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie pour élaborer un mécanisme de suivi commun afin de faire face à la menace croissante que constituent les Forces démocratiques alliées.

III. Déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et exécution de son mandat

A. Dialogue stratégique et mise au point d'un plan de retrait pour la Mission

58. Après une série d'échanges de haut niveau entre les dirigeants de la MONUSCO et le Gouvernement, il a été convenu de créer un groupe de travail du dialogue stratégique pour faire avancer les discussions sur une stratégie de sortie pour la Mission. Ces discussions ont pour objectif principal d'élaborer des critères convenus d'un commun accord pour mesurer les progrès accomplis sur le terrain, en vue de cerner les conditions minimales à réunir pour le transfert, à terme, des responsabilités de la Mission au Gouvernement ou à d'autres partenaires. Le Groupe

de travail a obtenu quelques avancées au regard de cet objectif, dont un accord préliminaire sur certaines des conditions qui guideraient la mise au point de la stratégie conformément à la résolution 2277 (2016).

B. Transformation de la force

59. La force de la MONUSCO a continué de s'employer à mieux exécuter son mandat de protection des civils et de neutralisation des groupes armés. Sa transformation se poursuit, notamment par l'intermédiaire de déploiements temporaires, ciblés et ponctuels dans les zones à haut risque.

60. Le renforcement des capacités conserve une importance critique pour la transformation de la force de la MONUSCO, avec la création de bataillons d'intervention rapide stationnés dans l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Le premier bataillon d'intervention rapide déployé dans le Sud-Kivu est opérationnel bien que certains équipements n'aient pas encore été livrés. Jusqu'à présent, il a facilité l'accès du personnel civil à Kalongo et Kamitunga (Sud-Kivu), améliorant ainsi la liaison avec les populations locales et la remontée de l'information. La capacité d'intervention rapide renforcée sera encore complétée par deux nouveaux bataillons qu'il est prévu de constituer, l'un en février 2017 et l'autre en janvier 2018.

C. Préparatifs des élections

61. Conformément au paragraphe 52 de la résolution 2277 (2016), la MONUSCO a revu ses plans pour faire face aux menaces sur la sécurité et constater et dénoncer les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits pendant la période électorale. Comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus, mon Représentant spécial a usé de ses bons offices pour promouvoir le dialogue entre toutes les parties prenantes congolaises, qui demeure le principal moyen de réduire les risques de violence. La Mission a également actualisé son analyse des risques, laquelle comprenait une évaluation des facteurs potentiels de violence. L'accent a été mis en particulier sur la tâche consistant à trouver des stratégies pour améliorer les activités civiles de suivi et d'établissement de rapports concernant la situation des droits de l'homme aux fins d'alerte rapide, notamment dans les régions considérées comme présentant un risque élevé de troubles et de violence dans le contexte des élections, y compris des zones où la MONUSCO n'est pas présente. La Mission revoit actuellement le déploiement de son personnel militaire et de police afin de parvenir à une répartition adéquate en se fondant sur la dernière version de son analyse des risques. Pour assurer la protection du personnel des Nations Unies, elle a commencé à planifier l'envoi d'un hélicoptère à Kinshasa et le renforcement des capacités à Kisangani et Lubumbashi, qui pourrait passer par une augmentation du nombre de véhicules blindés de transport de troupes et l'élaboration de plans d'évacuation pour les sites éloignés.

62. La MONUSCO est en train de concevoir des plans d'urgence en cas de violence généralisée dans le contexte du processus électoral. Ces plans d'urgence prévoient l'éventuelle activation des mécanismes de coopération entre les missions. De même, le fonctionnement de la Mission dans les zones touchées par le conflit serait mis à mal s'il fallait réaffecter beaucoup de ressources et de moyens pour faire face à des violences liées aux élections.

63. La MONUSCO a constaté des lacunes dans la présence et les capacités dont elle dispose pour opérer un suivi et rendre compte des violations des droits fondamentaux et de l'évolution de l'espace politique tout au long de la période électorale dans le Kasaï, le Haut-Lomami, la Lualaba, le Sankuru, le Sud-Ubangi et le Nord-Ubangi, provinces qui sont toutes considérées comme présentant un risque élevé de violences liées aux élections. Compte tenu de cette évaluation des risques, la mission électorale consultative pour la République démocratique du Congo a recommandé l'établissement d'équipes communes de surveillance et d'information sur les droits de l'homme et les conditions politiques dans cinq nouveaux sites. Elle s'est déjà employée à constituer des équipes de surveillance et d'information pluridisciplinaires et à rehausser la coopération générale avec les institutions nationales chargées de la sécurité. En outre, la MONUSCO œuvre à la création, à Kinshasa, Goma et Lubumbashi, de trois équipes mobiles qui pourront être déployées jusqu'à deux semaines dans des zones potentiellement sensibles afin de prendre la mesure et de rendre compte du climat politique et de la situation des droits de l'homme dans le contexte des élections. Elle a mis l'accent sur le renforcement des moyens dont disposent les acteurs étatiques et la société civile dans le domaine des droits fondamentaux, fait œuvre de sensibilisation auprès des forces de sécurité congolaises et assumé un rôle de surveillance et de communication de l'information sur les violations des droits de l'homme liées à la période électorale.

64. La MONUSCO a poursuivi son action de formation du personnel de la Police nationale congolaise à la gestion de l'ordre public, en insistant particulièrement sur la prévention par le biais de mesures de contrôle non létal des foules, portant à 3 499 le nombre total de membres du personnel formés depuis juillet 2015. La police de la Mission a également intensifié ses patrouilles, notamment à Lubumbashi, afin d'atténuer les tensions politiques.

65. Les sept unités de police constituées de la MONUSCO continueront de prêter conseil et appui logistique à la Police nationale. La Mission travaille actuellement à l'élaboration de scénarios et de déclencheurs précis qui, s'ils étaient mis en œuvre, pourraient nécessiter le déploiement de deux unités de police constituées supplémentaires à Kisangani et à Lubumbashi grâce à de possibles arrangements de coopération entre missions.

66. La MONUSCO aidera les autorités congolaises à préparer l'inscription sur les listes électorales, ce qui demandera des ressources supplémentaires.

IV. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

67. La MONUSCO a estimé que son appui aux opérations menées par les FARDC contre les groupes armés n'avait pas abouti à une augmentation notable des menaces contre le personnel et les installations des Nations Unies. On a signalé 51 atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies dans le pays, dont 44 touchant à des problèmes de sûreté.

V. Fautes graves, exploitation et atteintes sexuelles comprises

68. La MONUSCO a poursuivi ses efforts visant à appliquer ma politique de tolérance zéro pour l'exploitation et les atteintes sexuelles en prenant des mesures de prévention vigoureuses et en coordonnant mieux l'assistance aux victimes. Elle a dispensé 57 sessions de formation, effectué cinq missions d'évaluation dans l'Ituri et le Nord-Kivu et mené des activités de communication pour sensibiliser l'ensemble du personnel à ses obligations. La Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, Jane Holl Lute, s'est rendue en République démocratique du Congo du 13 au 16 avril pour rencontrer les responsables gouvernementaux, la communauté internationale, le personnel des Nations Unies et les collectivités locales à Sake et dans d'autres zones à haut risque du Nord-Kivu. Elle a cherché, entre autres choses, à encourager le personnel des Nations Unies à se mobiliser davantage en faveur de la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

69. La MONUSCO a continué de travailler, par l'intermédiaire de mécanismes tels que l'équipe spéciale et les équipes d'intervention immédiate et en collaboration avec des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres partenaires concernés, à fournir une assistance aux victimes de violence et d'exploitation sexuelles. Des mécanismes de plainte locaux sont dorénavant opérationnels à Beni, Bunia, Goma, Kalemie, Kavumu, Saké et Uvira.

70. Six cas possibles de violence et d'exploitation sexuelles ont été recensés au cours de la période à l'examen. Par ailleurs, 12 des 18 allégations associées aux six affaires impliquent l'armée et ont trait à l'exploitation sexuelle de mineurs. Toutes les affaires ont été renvoyées aux États Membres concernés pour qu'ils prennent les mesures appropriées.

VI. Observations

71. Je suis préoccupé par la montée des tensions politiques en République démocratique du Congo avant les élections présidentielle et législatives prévues par la Constitution. Les retards dans le processus électoral, un débat sur le respect de la Constitution et la limitation croissante de l'accès à l'espace démocratique alimentent la polarisation politique et le mécontentement de la population. Je tiens à souligner une fois encore l'importance cruciale de la tenue, avec toutes les parties prenantes congolaises, d'un dialogue politique crédible qui conduise à un consensus permettant que des élections libres, régulières, transparentes et crédibles aient lieu conformément à ce que prévoit la Constitution de la République démocratique du Congo, de manière à préserver la paix et la stabilité dans le pays et à approfondir le processus démocratique et l'état de droit. Un dialogue crédible et sans exclusive entre les parties prenantes concernées reste le seul moyen viable de faire face aux retards escomptés dans les élections présidentielle et législatives, si elles n'ont pas lieu en novembre, et de prévenir l'instabilité politique et la violence.

72. Beaucoup de choses sont en jeu en République démocratique du Congo, où la communauté internationale investit considérablement, en termes tant de capital politique que de ressources, pour maintenir la paix gagnée de haute lutte dans ce pays. L'incertitude politique actuelle est susceptible d'entraîner une crise grave qui aurait pour effet non seulement d'alourdir le sort du peuple congolais, lequel a déjà bien trop souffert, mais aussi de déstabiliser la sous-région. Je suis préoccupé par le fait que, sans dialogue politique crédible et concret entre les parties prenantes congolaises, les tensions pourraient dégénérer au point de produire une crise grave, où le risque serait grand d'une rechute dans la violence et l'instabilité, qui annulerait les gains durement acquis et nécessiterait de surcroît une intervention dépassant les capacités de la MONUSCO. Alors que la Mission intensifie son action de prévention de la violence et de protection des civils, tout en se préparant aux imprévus, je ne peux que souligner à nouveau que le moyen le plus efficace de prévenir la violence consiste dans un processus de dialogue inclusif et crédible. Je demande à la communauté internationale de s'employer activement à promouvoir le dialogue et à empêcher une nouvelle flambée de violence.

73. Il est de la responsabilité première du Gouvernement concerné et de toutes les parties prenantes congolaises concernées de maintenir la paix et la stabilité en République démocratique du Congo et de consolider la démocratie et l'état de droit. Je demande donc instamment à tous les acteurs politiques congolais de s'engager de bonne foi dans un processus de dialogue inclusif et crédible et de parvenir à un consensus sur la voie à suivre pour aboutir à la tenue d'élections libres et régulières dans les conditions prévues par la Constitution de la République démocratique du Congo. Je réaffirme mon soutien sans réserve aux efforts de facilitation menés par Edem Kodjo au nom de l'Union africaine et me réjouis de l'accord tendant à créer un groupe d'appui à la facilitation, qui comprend également des représentants de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine, de l'Union européenne, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC. Mon représentant spécial pour la République démocratique du Congo et mon Envoyé

spécial pour la région des Grands Lacs continueront de prêter un concours actif aux efforts du facilitateur. J'appelle tous les acteurs congolais à coopérer pleinement avec le facilitateur, qui agit dans le cadre de la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité et conformément aux instruments applicables de l'Union africaine.

74. Je déplore que des personnes aient perdu la vie ou été blessées durant des manifestations à Bandundu, Butembo, Goma et Kinshasa et note avec préoccupation les arrestations arbitraires, les actes d'intimidation et la répression qui ont cours dans d'autres villes. Les restrictions à la liberté d'expression et de réunion pacifique alimentent les tensions et la violence. J'exhorte le Gouvernement de la République démocratique du Congo à respecter la liberté d'expression, de réunion et d'information, qui sont des droits fondamentaux dont l'exercice est indispensable à la tenue d'élections libres et régulières.

75. Je suis scandalisé par la poursuite des atrocités perpétrées dans la région de Beni et je condamne dans les termes les plus forts les violences criminelles et insensées commises par des membres présumés des Forces démocratiques alliées et de groupes affiliés dans la zone d'Eringeti, entraînant la mort de civils. Je note également avec une vive préoccupation les allégations faisant état de violations des droits de l'homme imputables à des groupes armés opérant dans l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Il faut faire davantage pour identifier et traduire en justice les auteurs de ces crimes et ceux qui les soutiennent. L'ONU reste déterminée à prendre toutes les mesures nécessaires conformément à son mandat qui consiste à protéger les civils et neutraliser les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo.

76. Je constate avec satisfaction qu'une coopération militaire active a repris entre les FARDC et la MONUSCO dans les opérations contre les Forces démocratiques alliées et les FDLR dans le Nord-Kivu, en vue de faire face à la menace que les groupes armés font peser sur la population civile dans l'est du pays. Il s'agit d'un pas important dans la bonne direction. Alors que les opérations coordonnées contre les groupes armés s'intensifient, je voudrais encore une fois souligner l'importance d'un appui solide à la mise en œuvre du plan national de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants, parallèlement à des mesures efficaces pour étendre l'autorité de l'État. En l'absence d'un programme national intégralement financé, les ex-combattants risquent de reprendre les armes et de rejoindre à nouveau les groupes armés ou de verser dans la criminalité. Pour empêcher que cela se produise, il est primordial de faire en sorte qu'ils aient accès à d'autres moyens de subsistance et soient en mesure de ne pas choisir la violence. Comme indiqué dans mon précédent rapport, il est important que les initiatives de désarmement, démobilisation et réintégration des combattants bénéficient de l'engagement politique et financier requis, pour éviter de créer les conditions d'un retour des ex-combattants à leurs précédentes activités violentes et illégales.

77. Dans le même esprit de coopération et de partenariat, j'encourage le Gouvernement de travailler avec la Mission à l'élaboration conjointe d'un plan de retrait conditionnel commun pour la MONUSCO, conformément à la résolution 2277 (2016).

78. Je suis reconnaissant à mon représentant spécial pour la République centrafricaine et Chef de la MONUSCO, Maman Sidikou, du travail acharné qu'il accomplit aux fins de l'exécution du mandat de la Mission. J'apprécie hautement le travail effectué par le personnel de la Mission, hommes et femmes, militaires et civils, et par l'équipe de pays des Nations Unies, dans un environnement difficile. Je suis également reconnaissant à mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, Said Djinnit, pour son engagement dans la sous-région, en coordination avec la MONUSCO. Je remercie les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, les organisations régionales et les partenaires internationaux pour les efforts constants qu'ils déploient en vue d'aider le peuple congolais et les autorités du pays dans leur quête de paix et de stabilité.